RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT du GERS

MAIRIE de

ORDAN-LARROQUE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont prís part à la Délibération
15	15	13

Date de la convocation

Date d'affichage 2 9 SEP, 2022

Objet de la Délibération

EXTRAIT DU RE DES DÉLIBÉRATIONS DU C

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

ID : 032-213203011-20221005-202224DM1-DE

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers) Séance du 5 octobre 2022

L'an deux mil vingt deux et le 5 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents: M. Jean-Paul BERGES, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Cédric FONTAN, M Michel GARROS, M Vanneck GASPARINI, Mme Martine GOUZENNE, M Olivier JAQUEMET, Mme Marie-Hélène LEMAITRE, Mme Michèle MAYRAN

Absents excusés: Mme Patricia BRUNET POTENTI (pouvoir Maryse DARNAUD), M Jean-Claude LE MAIRE (pouvoir Marie-Line EVERLET) M Fabien DUPRONT, Mme Estelle GOURIER,

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

OBJET: DECISION MODIFICATIVE BUDGET

Madame le Maire fait part de la nécessité de prendre une décision modificative pour le budget principal pour régulariser les prévisions budgétaires 2022 à savoir :

pour le budget investissement

Chapitre 41 poste 2131

+0.06 opérations d'ordre budgétaire

Chapitre 21 poste 2188

-0.06

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de prendre la décision modificative pour le budget.

Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire publication

du____

Le Maire ORDAV